

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury du concours et du service organisateur, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2021 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise, pour l'ensemble de la région des Pays de la Loire, tous les 2 ans, le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, en alternance avec les examens professionnels d'accès au même grade (organisés eux par le Centre de Gestion de la Sarthe).

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	22 janvier 2021
Période d'inscription	du 9 mars au 14 avril 2021
Date limite de dépôt des dossiers	22 avril 2021
Épreuves d'admissibilité	14 octobre 2021
Jury d'admissibilité	30 novembre 2021
Épreuves orales d'admission	du 14 au 17 décembre 2021
Jury d'admission	3 janvier 2022
Résultats d'admission	4 janvier 2022
Établissement de la liste d'aptitude	18 janvier 2022

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- BUCCO Delphine Conseillère municipale, Saint Brévin les Pins (44)
- PAVIZA Karine Maire, Geneston (44), **présidente du jury**
- SQUELARD Philip Conseiller municipal, Trans sur Erdre, et Président du Centre de Gestion de la FPT de Loire-Atlantique (44)

Collège des fonctionnaires territoriaux

- GARNIER Didier Représentant du CNFPT
- GIBOULOT Chantal Attachée territoriale principale, chargée de veille stratégique - Service Innovation - Direction Prospective, Département de Loire-Atlantique (44)
- IP Isabelle Rédacteur principal de 1^{ère} classe, représentante du personnel tirée au sort à la CAP B du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (44)

Collège des personnalités qualifiées

- NOIRBUSSON Vincent Chef du Service Recensement de la population, Mairie de Nantes (44)
- PECHÉ Emmanuel Directeur Général des Services, Mairie des Sorinières (44)
- PROUST François-Marie Directeur Général des Services, COMPA (44)

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ÈME} CONCOURS	Total
60	30	10	100

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau 5 (Bac+2), ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Conformément au décret n°2020-437 du 16 avril 2020, cette condition de diplôme devait être justifiée au plus tard le jour du jury d'admission, soit le 3 janvier 2022.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant **au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1^{er} janvier 2021)**.

Sont pris en compte les services effectués en qualité de non titulaire de droit public (contractuels...) ou de non titulaire de droit privé (CAE CUI, CEC, emplois jeunes...) réalisés dans un service public administratif.

Attention : toutefois, ces candidats devaient avoir la qualité de fonctionnaire ou d'agent public et également justifier qu'ils étaient en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 22 avril 2021.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de **quatre ans au moins** :

- d'une ou plusieurs **activités professionnelles** relevant de contrats de **droit privé quelle qu'en soit la nature**,
ou
- d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
ou
- d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Le cumul de plusieurs activités **ou** mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

La durée du **contrat d'apprentissage** et celle du **contrat de professionnalisation** sont décomptées dans le calcul de l'activité professionnelle exigée.

Enfin, l'article 36 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit que **la durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.**

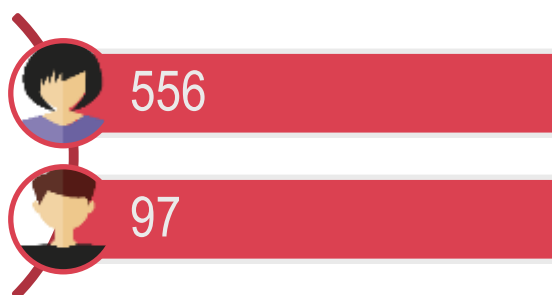
Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès au concours de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe.

3/ STATISTIQUES

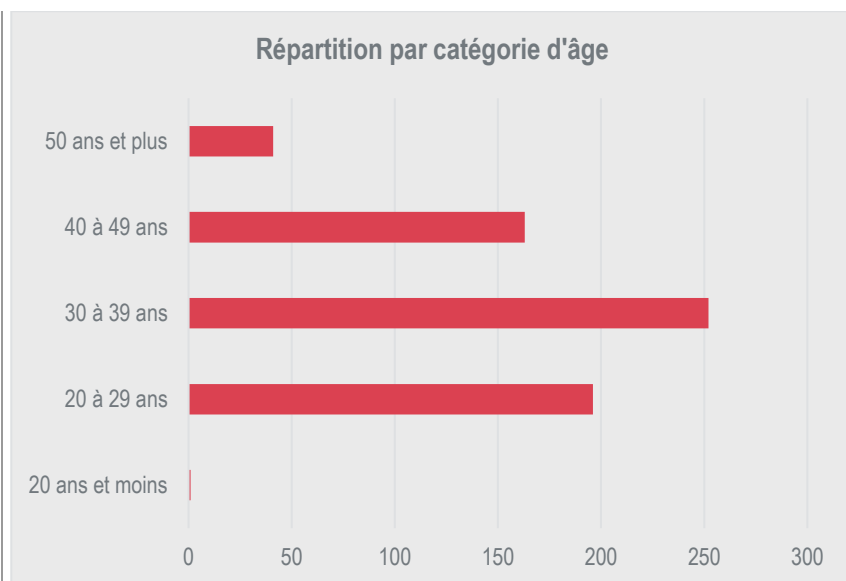
a. Répartition des inscrits / admis à concourir

EXTERNE		INTERNE		3 ^{ÈME} CONCOURS		TOTAL	
Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir
400	372	256	235	53	46	709	653

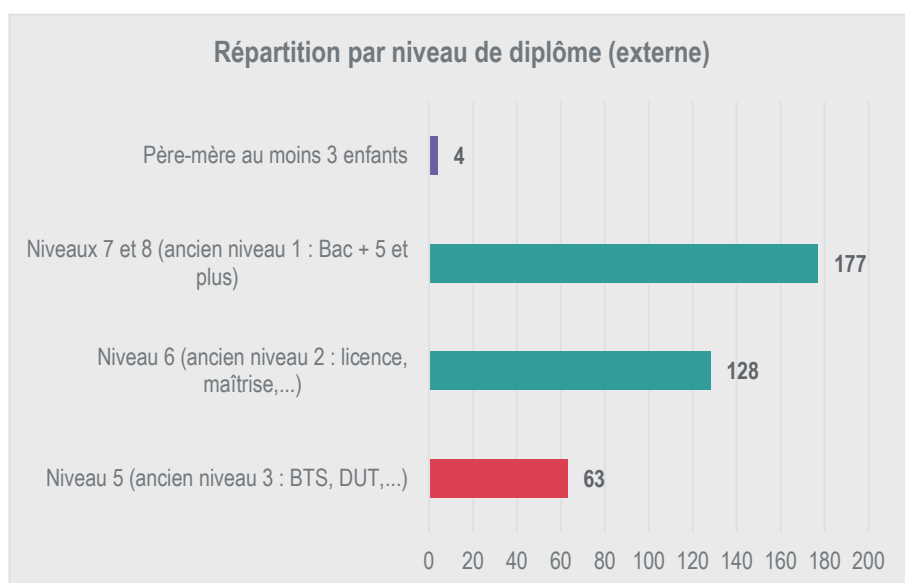
b. Profil des admis à concourir



85.15% de femmes, 14.85% d'hommes



La moyenne d'âge est de 35 ans.

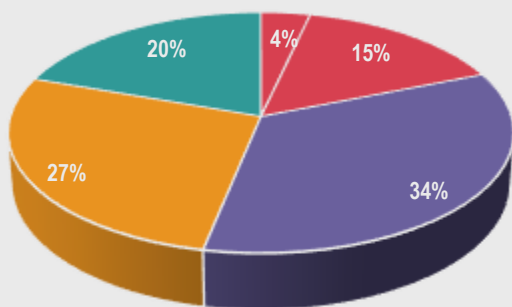


82% des candidats possèdent un diplôme supérieur au diplôme requis (niveau 5)

17% possèdent un diplôme du niveau requis (niveau 5)

1% ont bénéficié de la dérogation accordée aux pères et mères d'au moins 3 enfants

Répartition par niveau de diplôme (interne, 3^{ème} voie)



- Niveau 3 (ancien niveau 5 : CAP, BEP...)
- Niveau 4 (BAC)
- Niveau 5 (ancien niveau 3 : BTS, DUT,...)
- Niveau 6 (ancien niveau 2 : licence, maîtrise,...)
- Niveaux 7 et 8 (ancien niveau 1 : Bac + 5 et plus)

47% des candidats possèdent un diplôme supérieur au diplôme requis en externe (niveau 5), dont :

- **20% niveaux 7 et 8**
- **27% niveau 6**

34% possèdent un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5)

19% possèdent un diplôme de niveau inférieur à celui niveau requis en externe (niveau 5)

Dont :

- **15% niveau 4**
- **4% niveau 3**

Répartition géographique



LA RÉUNION

1

90.50% des candidats proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours

c. Taux d'absentéisme

EXTERNE		INTERNE		3 ^{ÈME} CONCOURS		TOTAL	
Présents	% absents	Présents	% absents	Présents	% absents	Présents	% absents
158	57.53%	102	56.60%	27	41.30%	287	56.05%

La sélectivité du concours externe, c'est-à-dire le nombre de **postes ouverts** rapporté au nombre de candidats **présents**, est plus favorable qu'en 2019. En effet, pour le concours externe, on compte 1 poste pour 2 candidats à l'issue des épreuves écrites (contre 1 poste pour 3 candidats en 2019 et 1 poste pour 5 candidats en 2017).

4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuves

Concours externe

1. **Réponses à des questions de droit public et de finances publiques** portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le sujet de la session 2021 comprenait les questions suivantes :

1. Le recours aux contractuels par les CT (4 pts)
2. L'évolution de l'autonomie fiscale des CT (4 pts)
3. La notion d'ordre public (2 pts)
4. Le mode de désignation des élus communautaires (2 pts)
5. Comment est assurée l'égalité de traitement des candidats dans les marchés publics ? (2 pts)
6. Quelles sont les conditions d'accès des CT à l'emprunt ? (2 pts)
7. L'année budgétaire d'une CT (2 pts)
8. Le rôle de l'ordonnateur dans l'exécution des budgets locaux (2 pts)

Les consignes et le barème étaient les suivants :

- Les 2 premières questions sont notées sur 4 points et appellent logiquement des réponses développées et structurées.
- Les 6 autres questions sont notées sur 2 points et requièrent logiquement des réponses plus brèves.

2. **Rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, **assorti de propositions opérationnelles** (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le sujet de la session 2021 était libellé comme suit :

Vous êtes RP2 au sein de la commune d'Alphaville qui compte 40 000 habitants et 600 agents. La collectivité, après avoir expérimentée le télétravail dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, souhaite à présent passer à un télétravail pérenne et conforme aux textes, qui préserve la dimension humaine dans un contexte post-confinement.

Dans un 1^{er} temps, la DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enseignements de la mise du télétravail dans les CT (10 pts)

Dans un 2^{ème} temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant à la commune d'Alphaville de mettre en œuvre une organisation du télétravail garante de la qualité de vie au travail (10 pts)

Concours interne 3^{ème} concours

1. **Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales** permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le sujet de la session 2021 comprenait les questions suivantes :

1. Le recours aux contractuels par les CT (4 pts)
2. Les communes face à la fracture numérique (4 pts)
3. Les budgets participatifs locaux (2 pts)
4. Le mode de désignation des élus communautaires (2 pts)
5. Comment est assurée l'égalité de traitement des candidats dans les marchés publics ? (2 pts)
6. L'évolution de l'autonomie fiscale des CT (2 pts)
7. L'année budgétaire d'une CT (2 pts)
8. Quelles sont les actions possibles d'une commune pour revitaliser son centre-ville ? (2 pts)

Les consignes et le barème étaient les suivants :

- Les 2 premières questions sont notées sur 4 points et appellent logiquement des réponses développées et structurées.
- Les 6 autres questions sont notées sur 2 points et requièrent logiquement des réponses plus brèves.

2. **Rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, **assorti de propositions opérationnelles** (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le sujet de la session 2021 était libellé comme suit :

Vous êtes RP2 au sein de la commune d'Alphaville qui compte 40 000 habitants et 600 agents. La collectivité, après avoir expérimentée le télétravail dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, souhaite à présent passer à un télétravail pérenne et conforme aux textes, qui préserve la dimension humaine dans un contexte post-confinement.

Dans un 1^{er} temps, la DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enseignements de la mise du télétravail dans les CT (10 pts)

Dans un 2^{ème} temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant à la commune d'Alphaville de mettre en œuvre une organisation du télétravail garante de la qualité de vie au travail (10 pts)

REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE QUESTIONS

- Notions trop souvent survolées et peu approfondies
- Les questions appelant des réponses développées manquent de structuration (problématique, plan)
- Hors sujets relativement fréquents. Nécessité de bien lire les questions
- Méconnaissance du cycle budgétaire d'une collectivité

REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT

- Vigilance quant au style utilisé (éviter la 1^{ère} personne du singulier par exemple)
- Le formalisme de cette épreuve n'est pas toujours respecté. Attention à la méthodologie, à la structuration du devoir
- La partie sur les propositions opérationnelles est souvent un peu sommaire et peu développée (parties en réel déséquilibre)
- Ne pas occulter le cadre juridique et ses évolutions
- Peu de connaissances personnelles (hors fonds documentaire) sur la partie propositions

[Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session](#)

b. Niveau des candidats

Il est rappelé que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves est éliminé.

Concours externe

	Éventail des notes	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note<5/20	Moyenne
Épreuve de questions	0.50 à 18.50	4	8	16	23	44	64	6.22
Épreuve de rapport	2.00 à 16.50	19	21	28	27	49	14	9.17
Moyenne générale								7.70

L'épreuve de questions demeure toujours discriminante puisque **41% (38% en 2019) des candidats en externe sont sanctionnés par une note éliminatoire.**

Les candidats insuffisamment préparés à ce type d'exercice, qui fait appel à des connaissances précises mais pour le moins essentielles, se trouvent immédiatement en difficulté.

À titre d'information :

Session 2019	Moyenne
Questions	6.18
Rapport	8.51
MOYENNE GÉNÉRALE	7.34

Concours interne

	Éventail des notes	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note<5/20	Moyenne
Épreuve de questions	0.50 à 16.75	3	7	19	16	33	22	7.55
Épreuve de rapport	3.25 à 16.50	16	8	15	27	28	8	9.24
Moyenne générale								8.40

À titre d'information :

Session 2019	Moyenne
Questions	6.12
Rapport	8.27
MOYENNE GÉNÉRALE	7.19

3^{ème} concours

	Éventail des notes	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note<5/20	Moyenne
Épreuve de questions	2.25 à 16.25	4	1	5	7	6	4	8.47
Épreuve de rapport	4.50 à 14.50	2	5	5	7	7	1	9.42
Moyenne générale								8.95

À titre d'information :

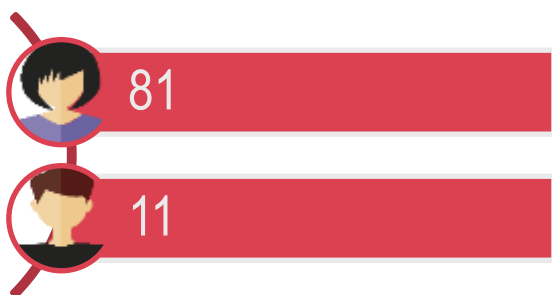
Session 2019	Moyenne
Questions	5.85
Rapport	7.55
MOYENNE GÉNÉRALE	6.68

c. Seuils d'admissibilité

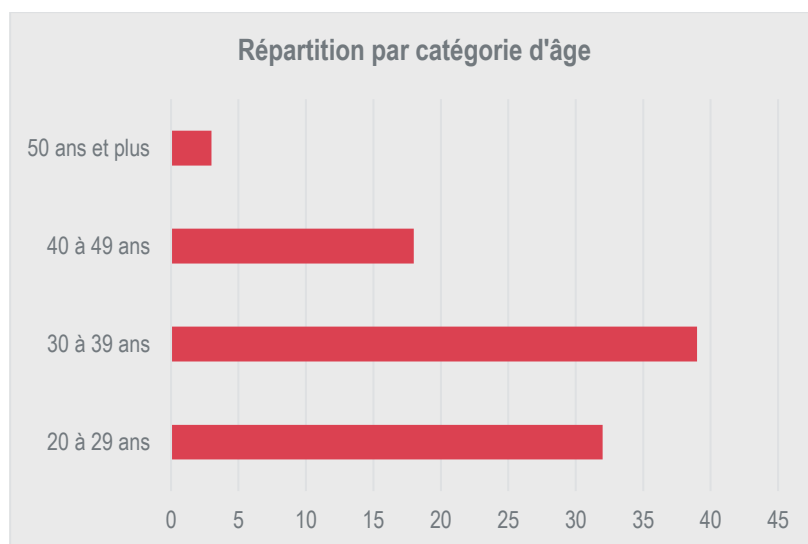
Le jury s'est réuni le 30 novembre 2021 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

VOIE	POSTES	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
EXTERNE	60	9.50	43
INTERNE	30	9.50	37
3 ^{ÈME} CONCOURS	10	9.63	12
	100		92

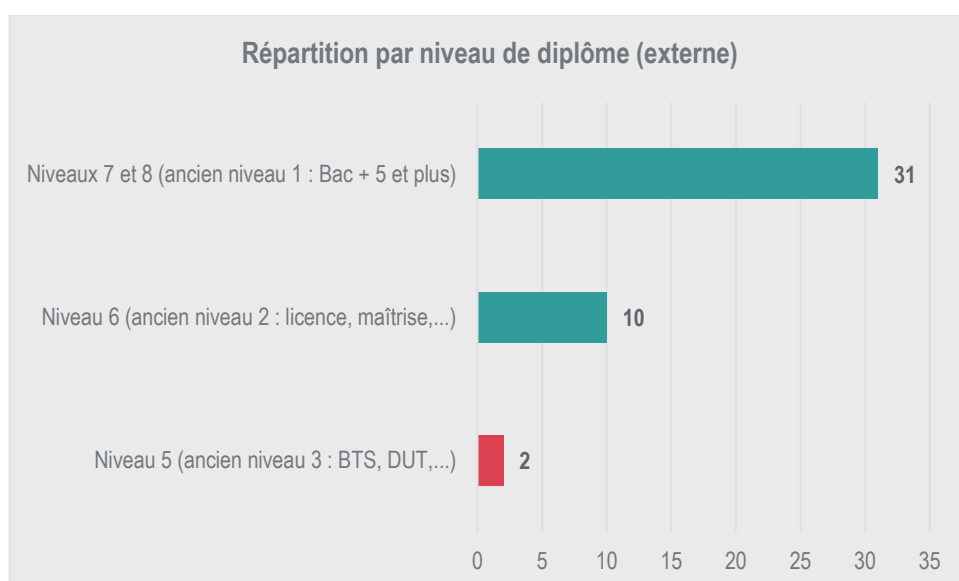
d. Profil des admissibles



88.04% de femmes, 11.96% d'hommes



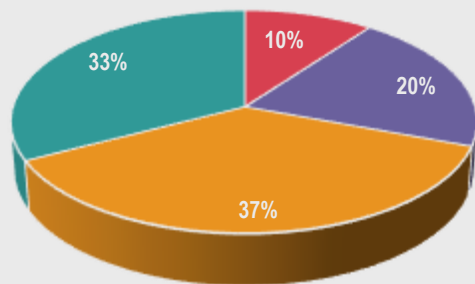
La moyenne d'âge est de 35 ans.



95% des admissibles possèdent un diplôme supérieur au diplôme requis (niveau 5)

5% possèdent un diplôme du niveau requis (niveau 5)

Répartition par niveau de diplôme (interne, 3^{ème} voie)



- Niveau 4 (BAC)
- Niveau 5 (ancien niveau 3 : BTS, DUT,...)
- Niveau 6 (ancien niveau 2 : licence, maîtrise,...)
- Niveaux 7 et 8 (ancien niveau 1 : Bac + 5 et plus)

70% des admissibles possèdent un diplôme supérieur au diplôme requis en externe (niveau 5), dont :

- **33% niveaux 7 et 8**
- **37% niveau 6**

20% possèdent un diplôme de niveau requis en externe (niveau 5)

10% possèdent un diplôme de niveau inférieur à celui requis en externe (niveau 5)

Répartition géographique



96.74% des admissibles proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours

5/ L'ADMISSION

a. Épreuve

Concours externe

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Concours interne 3^{ème} concours

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'entretien s'est organisé autour de 3 axes définis comme suit :

A - Exposé sur la formation et le projet professionnel du candidat	5 minutes
B - Connaissances, qualités et aptitudes à exercer les missions dévolues aux rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe	15 minutes
C - Motivations	Tout au long de l'entretien

b. Niveau des candidats

Concours externe

Voie	Éventail des notes	14 ≥ Note	12 ≤ Note < 14	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	Moyenne
EXTERNE	5 à 19	14	11	5	3	4	0	11.99
INTERNE	4 à 18.50	14	13	3	3	3	1	12.04
3^{ÈME} CONCOURS	7.50 à 17	7	2	0	2	1	0	12.22
Moyenne générale								12.08

À titre d'information :

Session 2019	Moyenne
EXTERNE	12.68
INTERNE	13.92
3^{ÈME} CONCOURS	12.70
Moyenne générale	13.10

REMARQUES DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE

À des fins pédagogiques, les examinateurs mettent en exergue des points essentiels à leurs yeux, sur lesquels les candidats ont parfois montré des insuffisances et qu'il convient absolument de corriger :

- Méconnaissance générale des institutions, de l'environnement territorial (organisation administrative et fonctionnement des collectivités, actes de l'administration, finances et commande publiques, politiques publiques...)
- Connaissances très académiques, difficulté à se mettre en perspective dans l'environnement professionnel
- Développer et préciser ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes et générales
- Porter une attention particulière sur la capacité à s'exprimer clairement
- Se projeter en tant que rédacteur principal 2^{ème} classe, et potentiel futur encadrant (missions dévolues à ce cadre d'emplois et ce grade en particulier)
- Être capable d'exprimer clairement ses motivations, avec une capacité de projection au-delà du poste occupé et de la collectivité actuelle à laquelle on appartient (les motivations sont trop souvent centrées sur la validation de la situation actuelle, qui bien que légitimes ne doivent pas se limiter à ça)

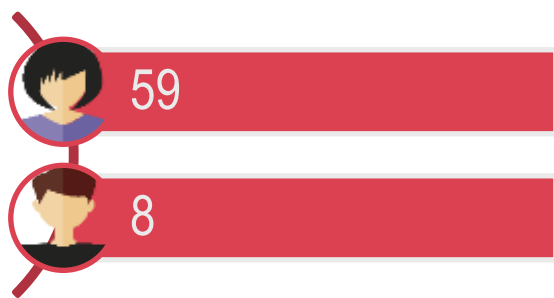
c. Seuils d'admission

En application de l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

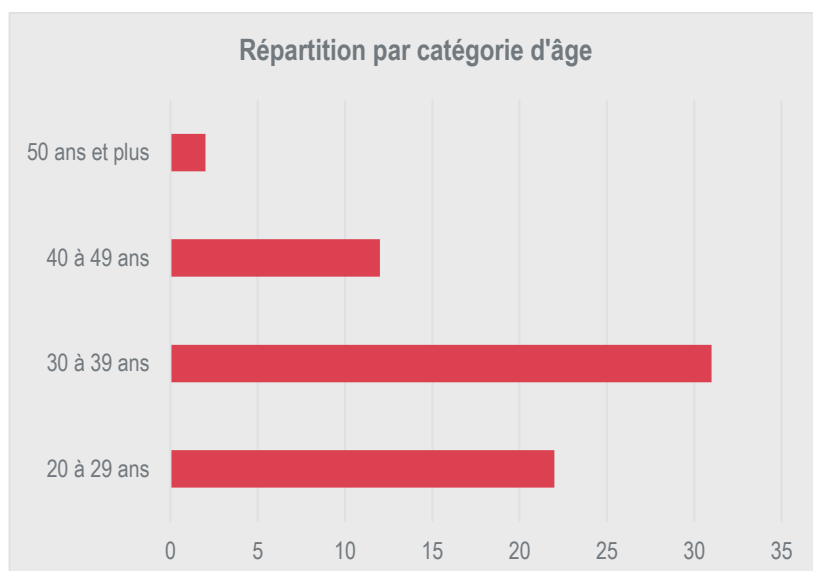
Le jury s'est réuni le 3 janvier 2022 et a décidé de fixer les seuils d'admission suivants :

VOIE	POSTES	SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
EXTERNE	60	10.33	30
INTERNE	30	10.75	28
3^{ÈME} CONCOURS	10	11.42	9
	100		67

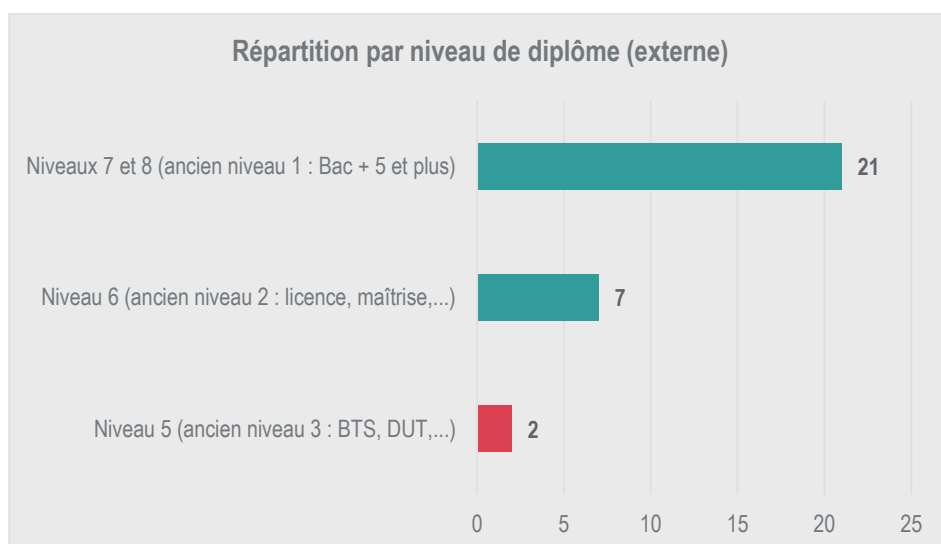
d. Profil des admis



88.06% de femmes, 11.94% d'hommes

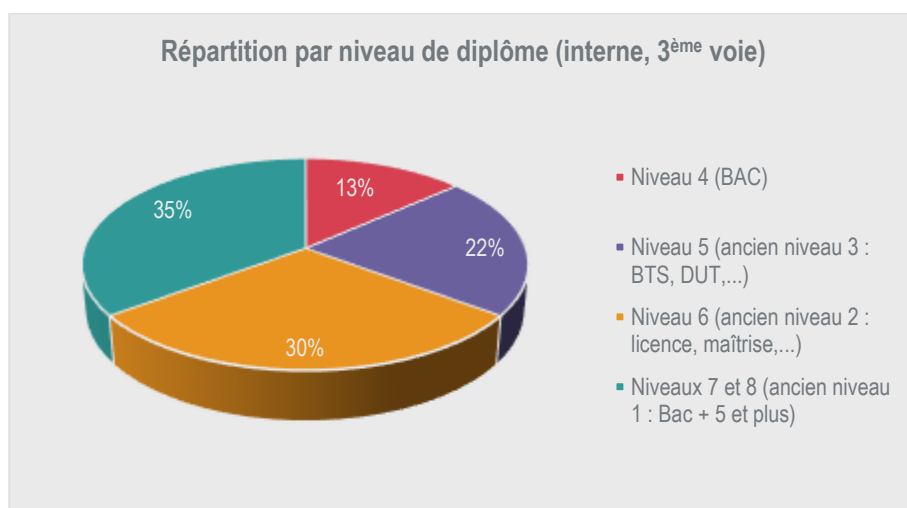


La moyenne d'âge est de 34 ans.



93% des admis possèdent un diplôme supérieur au diplôme requis (niveau 5)

7% possèdent un diplôme du niveau requis (niveau 5)



65% des admis possèdent un diplôme supérieur au diplôme requis en externe (niveau 5), dont :

- 35% niveaux 7 et 8
- 30% niveau 6

22% possèdent un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5)

13% possèdent un diplôme de niveau inférieur à celui niveau requis en externe (niveau 5)

Répartition géographique



95.52% des admis proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

À chaque session, le jury regrette un manque significatif de préparation des candidats et constate un niveau très disparate. Nombre de candidats font preuve d'une difficulté générale d'analyse et de synthèse dans les réponses apportées aux questions.

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

Il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Une attention et un effort particulier doivent être portés à l'écrit. Maîtriser la syntaxe et l'orthographe est indispensable.

Par ailleurs, **l'épreuve de questions est bien trop souvent négligée** (que ce soit en interne, externe ou 3^{ème} concours). Il est recommandé de s'informer notamment sur l'actualité territoriale, et de s'appropriier les règles de fonctionnement des collectivités territoriales.

Pour ce qui est de l'épreuve de rapport avec propositions, les correcteurs conseillent aux candidats d'apporter autant d'attention à la forme qu'au fond et de travailler la gestion du temps, de nombreux devoirs étant « bâclés » voire inachevés.

En revanche, l'épreuve orale est un exercice mieux appréhendé par les candidats. Le jury tient à souligner la qualité des exposés, qui ont été globalement bien préparés cette année, même s'il faut veiller à ne pas les réciter.

Il est par ailleurs recommandé de constituer une veille juridique sur les éléments fondamentaux du statut, et de travailler le rôle du cadre dans une équipe.

Le jury a observé parfois un manque d'ouverture et de projection vers d'autres missions que celles assurées actuellement. Les candidats doivent être capables d'envisager occuper d'autres postes, ou exercer dans une autre collectivité de taille différente, avec d'autres compétences.

De plus, quelques lacunes ont été observées à l'occasion des mises en situation sur les méthodes d'encadrement et de management, missions inhérentes aux titulaires du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

En conclusion, le jury reconnaît que les candidats admissibles ont su faire la différence lors de l'épreuve orale, rattrapant ainsi le relatif faible niveau des épreuves écrites, qui ne doivent pas être négligées pour autant.

L'épreuve orale d'admission a été indéniablement préparée avec sérieux, et certains candidats ont montré un réel potentiel leur permettant probablement d'accéder à des postes d'un niveau supérieur (attachés territoriaux) dans les prochaines années.

Le jury a également apprécié la journée dite de « sensibilisation » qui poursuivait plusieurs objectifs :

- poser le cadre réglementaire et déontologique dans lequel doit impérativement évoluer un jury de concours,
- instaurer un climat cordial et sérieux permettant un fonctionnement harmonieux du jury,
- s'assurer qu'il harmonise leurs attendus sur les compétences et qualités requises pour bâtir une sélection objective.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants (membres du jury, correcteurs, examinateurs) pour leur investissement, leur professionnalisme, et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 14 mars 2022

La Présidente du jury,



Karine PAVIZA